



Schémas de projet OIT/CE

« MESURE ET SUIVI DU TRAVAIL DÉCENT » (MAP)

Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du travail décent à l'échelle des pays est une préoccupation de longue date de l'OIT et de ses mandants. Dans ce contexte, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 précise que les Etats membres peuvent envisager « d'établir, si nécessaire avec l'aide du BIT, des indicateurs ou statistiques appropriés permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés » (Paragraphe II.B.ii.). Par le passé, les pays ont, à plusieurs reprises, demandé à l'OIT de fournir de la coopération technique afin de soutenir leurs efforts quant au suivi et à l'évaluation des progrès en matière de travail décent.

Mis en œuvre par le BIT grâce au financement de l'Union européenne, le projet « Mesure et suivi du travail décent » va aborder ce besoin. Sur une période de quatre années (de 2009 à 2012), le projet va travailler avec les organismes gouvernementaux (y compris les Ministères du travail), les bureaux nationaux de la statistique, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les instituts de recherche pour renforcer la capacité des pays en développement et en transition d'auto-suivre et d'auto-évaluer les progrès accomplis en matière de travail décent.

Le projet va faciliter l'identification d'indicateurs du travail décent pertinents à l'échelon national (fondé sur les résultats de la Réunion Tripartite d'Experts tenue en septembre 2008) ; soutenir les mécanismes de collecte de données ; et utiliser les données recueillies afin d'élaborer une analyse intégrée des politiques du travail décent pour les rendre plus pertinentes lors de l'élaboration de politiques publiques. Les activités du projet comprennent : la préparation d'études de cas par pays ; des ateliers de consultation au niveau national pour identifier les indicateurs du travail décent ; des ateliers régionaux sur les indicateurs du travail décent ; un soutien aux bureaux nationaux de la statistique ou autres organismes pertinents ; la préparation d'études de cas par pays approfondies sur le travail décent ; des réunions nationales de chercheurs et de dirigeants pour délivrer les résultats des études de cas par pays ; des ateliers de formations et de partage des connaissances ; la production d'un manuel sur une « Méthodologie globale pour auto-suivre et auto-évaluer les progrès accomplis en matière de travail décent ».

Le projet concerne dix pays des régions principales, y compris deux pays en Afrique (Niger et Zambie), quatre en Asie (Bangladesh, Cambodge, Indonésie et un pays additionnel), deux en Europe (Ukraine et un pays additionnel) et deux en Amérique Latine (Brésil et Pérou). Par le biais d'activités régionales, la méthodologie globale va être répandue au-delà des pays inclus dans le projet. Le projet est mis en œuvre par le Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION), en collaboration étroite avec le Département de statistiques, d'autres unités techniques ; des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux ; ainsi qu'avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du projet <http://www.ilo.org/map>.